

MARCHE : lot n°8 (boulangerie)
CONDITIONS GENERALES D'ACHAT
(C.M.P. du 1^{er} Août 2006)

ARTICLE 1 : PROCEDURE

Procédure adaptée selon les dispositions de l'art. 28 du C.M.P.
Le Pouvoir Adjudicateur est représenté par Monsieur BAILLY Thierry, proviseur du lycée Bouchardon.

ARTICLE 2 : OBJET et DUREE

Fourniture de diverses denrées alimentaires, épicerie, fraîches et réfrigérées et surgelées pour la restauration collective, pour une durée allant du 10/02/2020 AU 31/12/2020

ARTICLE 3 : FORME DU MARCHE

Marché à bons de commandes émis par le lycée en fonction des besoins.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS DU MARCHE

- Offre du candidat (selon modèle joint) comportant les quantités, les prix et valant acte d'engagement.
- Conditions Générales d'Achat.
- Règlements et recommandations en vigueur applicables aux articles du marché.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Les règlements des factures seront effectués par mandat du Trésor public dans les délais et conditions réglementaires sur relevé mensuel. Le comptable assignataire est l'Agent comptable du Lycée Bouchardon de CHAUMONT.

ARTICLE 6 : DATE LIMITE DE DEPOT

Les offres devront être parvenues **au plus tard le 07/02/2020 AVANT 16 HEURES. au service intendance du lycée**

. Elles pourront être envoyées par tout moyen : postal, fax, courrier électronique ou déposées au lycée.

ARTICLE 7 : DOCUMENTS A FOURNIR.

A l'appui de son offre, le candidat doit produire les documents suivants :

- une fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière, des règles d'hygiène mises en place dans ses laboratoires ;
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet
- une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat
 1. a satisfait aux obligations légales et fiscales
 2. n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

3. n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visés aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, 6.

- Produire le document « cerfa 11943-01 » intitulé « demande de certificat de versement de cotisations et de fourniture de déclarations des candidats tributaires d'un marché public ou des candidats à une commande au moins égale à 3000 euros », visé par le Directeur de l'URSSAF de votre département, et daté de moins de 6 mois, à la date de remise de l'offre.

- l'attestation d'assurance responsabilité civile **de moins de 3 mois** ;

Forme que doit revêtir le groupement éventuel d'entreprises : libre. Toutefois, les candidats ne sont pas autorisés à se présenter comme entreprises individuelles et membres d'un ou de plusieurs groupements ni en qualité de membres de plusieurs groupements. La forme du groupement ne sera pas modifiée entre la phase de remise de l'offre et la signature du marché.

ARTICLE 8 : QUANTITES

Les quantités précisées sur la fiche des besoins sont indicatives à plus ou moins 20%.

ARTICLE 9 : QUALITE

Les produits, quels que soient leur conditionnement ou présentation devront répondre aux normes en vigueur pour la restauration collective (hygiène, traçabilité sur l'origine des produits,...)..

ARTICLE 10 : PRIX

Les prix proposés seront fermes et non révisables ni actualisables jusqu'au 31/12/2020

Pour les « autres articles » (voir dernière ligne de l'état des besoins), le candidat proposera un coefficient de remise sur son catalogue. Le coefficient sera unique et fixé pour la durée du marché

ARTICLE 11 : CRITERES DE JUGEMENT

Les critères de jugement seront par ordre décroissant :

- la qualité du produit : 80 %
- la capacité de l'entreprise, notamment concernant les livraisons (fréquence, délais...) : 5 %
- le prix : 10 %
- la qualité des conditionnements : 5 %

ARTICLE 12 : LIVRAISONS

Elles satisferont les points suivants :

- être effectuées entre 6h00 à 11h00,
- sur tous les jours de la semaine hors vacances scolaires ou impérativement les lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- leur contrôle portera sur la conformité à la commande et sur le respect des normes d'hygiène en vigueur (propreté des véhicules et des emballages). Les produits non conformes seront rejetés.

ARTICLE 13 : RESILIATION

En cas de manquement aux clauses contractuelles, la personne responsable du marché pourra résilier de plein droit le marché sans indemnité et après en avoir informé le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour tous renseignements techniques, vous pouvez prendre contact avec M. LE CHEF DE CUISINE.

Les renseignements administratifs sont donnés par Mme. La GESTIONNAIRE. Les deux interlocuteurs sont joignables à l'adresse suivante :

Lycée Bouchardon 16 rue Youri Gagarine 52000 CHAUMONT

Tél : 0325032342 Fax : 0325039956 de 6 heures à 11h30.

sah.lyc-bouchardon@ac-reims.fr

Date prévisionnelle de début des fournitures : à partir du 10/02/2020

Date d'envoi du présent avis à la publication :

Dispositions financières :

Il ne sera versé aucune avance, ni aucun acompte au titre du présent marché. Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique. Les factures seront établies en un original et deux copies et porteront les mentions légales.

Le paiement des factures est assuré à 30 jours au vu des mémoires mensuels remis avant le 10 du mois suivant, sauf en décembre, où la date de remise sera placée avant le jour de Noël. Les factures sont payées par virement bancaire.

Le taux des intérêts moratoires dont il peut être fait application est le taux de l'intérêt légal majoré de deux points.

Les prix sont fermes et non révisables pendant la durée du marché.

NB : Ce document est accompagné d'un bordereau des prix unitaires valant acte d'engagement, et signé des 2 parties.

A Chaumont le 17/01/2020

Le Proviseur,

Mr. BAILLY

ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES
POUR LA RESTAURATION DU LYCEE BOUCHARDON

ANNEE 2020

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DETAIL ESTIMATIF

LOT N° 8 : boulangerie

FOURNISSEUR :

Jours de livraison :

Téléphone
Fax

Code client

CODE ARTICLE	PRODUITS	ORIGINE	UNITE	QUANTITE (1)	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
	Sous Lot 1 - pain					
	pain baguette 250 g		unité			- €
	pain baguette 400 g		unité	16000		- €
					total lot 1	- €
					MONTANT TOTAL H.T.	#REF!
					TOTAL T.V.A. 5,5 %	#REF!
					MONTANT TOTAL T.T.C	#REF!

(1) CES QUANTITES SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER DE PLUS OU MOINS 20%

possibilité de proposer: une variante en produits BIO
une variante en produits locaux

OBSERVATION :

Afin d'appréhender la qualité des produits, vous êtes dans l'obligation de nous donner les fiches de tous les produits (composition, grammage, conditionnement...)

A le
(Cachet et Signature du Fournisseur)